

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 février 2022

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 08 février 2022 à 20 heures 30.

Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Laure BRICHET VIVIAN, Karine BEBERT, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Mme Bernadette GUEYRAUD et Mme Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents : Guillaume MORAND excusé

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Mme Isabelle AUMAR à la fonction de secrétaire de séance.

1° INTERVENTION DE Monsieur Damien JOURNET – RESPONSABLE EXPLOITATION EAU POTABLE – GRAND CHAMBERY : Madame le Maire remercie Monsieur Damien JOURNET d'avoir bien voulu assister à cette réunion du conseil municipal afin de présenter les potentiels travaux sur le chemin d'accès au réservoir et le dossier concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

- ✦ Accès au réservoir d'eau : afin de faciliter l'accès des agents de Grand Chambéry au réservoir d'eau potable de la commune, il est proposé des travaux permettant de rendre le chemin plus carrossable. D'autre part Grand Chambéry souhaite réaliser une rampe d'accès au réservoir avec une plateforme évitant ainsi aux véhicules de faire un demi-tour sur un terrain privé comme c'est actuellement le cas et qui apparemment pose problème. L'intégralité de ces travaux seront pris en charge financièrement par Grand Chambéry.

Monsieur JOURNET propose d'organiser une réunion sur place afin de valider avec la commune les modes opératoires.

- ✦ DECI : Monsieur JOURNET rappelle la convention qui a été signée entre la commune d'Arith et Grand Chambéry concernant l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie de la commune.

Cette convention prévoit l'entretien des poteaux incendie ainsi que tout renouvellement ou création de nouveau poteau.

Le SDIS de la Savoie demande une vérification des poteaux incendie tous les cinq ans. La dernière ayant eu lieu en 2017, Grand Chambéry doit la programmer pour cette année 2022.

Sur la commune 34 poteaux sont référencés.

Un arrêté du Maire définissant la DECI qui fixe à minima la liste des Points d'Eau Incendie (PEI) de la commune doit être rédigé.

Elle peut également rédiger un schéma communal de DECI permettant la planification des équipements de renforcement en tenant compte du développement projeté de l'urbanisation ou des compléments nécessaires de la DECI existante pour être en adéquation avec le Règlement Départemental de DECI (RDDECI).

Actuellement, les services de Grand Chambéry n'accompagnent pas les collectivités pour la réalisation de ce document.

Validation des procès-verbaux des séances du 07 décembre 2021 et 11 janvier 2022 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de ces séances.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal des séances du 07 décembre 2021 et 11 janvier 2022.

2° TRAVAUX :

- ✚ Sécurisation préau, entrée école et abords : les entreprises ARMENJON et GASTALDON interviendront à partir du 14 février 2022 pour effectuer le changement de la porte principale existante, les travaux de bardage, descente de chenaux et châssis fixe côté Nord-Ouest du préau.
- ✚ Appartement n°01 – Bâtiment de la cure : la commission travaux a décidé de démarrer la démolition qui sera réalisée par l'agent technique. Une benne a été commandée. Madame le Maire se charge de relancer Monsieur ARIZIO au sujet de la pré étude de faisabilité qui lui avait été demandée.
La chaudière gaz actuellement en place serait enlevée pour passer à un chauffage électrique. Les travaux d'électricité et de plomberie seraient confiés à des entreprises.
- ✚ Montée de Lachat : la commission travaux a rencontré Monsieur VERLUCCO de la Société VERDIS et propose qu'il vienne présenter le dossier à la prochaine réunion du conseil municipal.
- ✚ Eglise : Madame le Maire se charge de relancer l'avocate au sujet du marché public de l'église Saint Laurent.

3° SAISIE DU COMITE TECHNIQUE DU CDG 73 : suite à l'entretien professionnel que Madame le Maire a eu avec Bernadette ROCHE CATTIN, il est constaté que le temps de son poste de travail est insuffisant par rapport à la charge de travail. Après discussion avec Monsieur Didier CAMPILLO, Premier Adjoint, Madame le Maire propose d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour le passer de 28 heures à 32 heures hebdomadaires. Cette augmentation dépassant 10 % du temps de travail, il convient de demander l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette augmentation de temps de travail.

4° REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL : suite à une présentation du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Grand Chambéry sur le diagnostic et les orientations générales, le conseil municipal prend acte qu'un débat sur les orientations générales du RLPi s'est tenu.

5° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Fleurissement 2022 : les conseillers en charge du fleurissement de la commune font part de leurs projets pour cette année 2022 :
 - printemps : fleurissement du mur situé à l'entrée du cimetière. Au vu du contexte sanitaire, le projet qui consistait à inviter sur une journée les habitants à apporter une plante est annulé. Il sera planté un forsythia, deux potentilles et un ibiscus.
 - été : compte-tenu des coups, l'idée d'installer une structure en fer forgé à la place des troncs situés au Chef-Lieu n'est pas retenue. De vieux objets seront récupérés et seront utilisés comme supports. Le fleurissement des jardinières sera reconduit. Il est envisagé de solliciter LE JARDIN DE FLORA et les pépinières TRIQUET afin que ce soit eux qui se chargent de la réalisation de ces jardinières. Un devis leur sera demandé pour cette prestation.
 - automne : plantation de cyclamens autour de l'arbre situé devant l'église.

- hiver : un sapin, la boîte aux lettres et des guirlandes seront ré installés. Il est proposé de mettre en place une décoration vers le bassin de chaque hameau (Montagny, Bourchigny et Chef-Lieu).
- ✚ Urbanisme : Isabelle AUMAR, en charge de l'urbanisme, informe le conseil municipal que 28 déclarations préalables et 12 permis de construire ont été déposés au cours de l'année 2021. Elle fait une présentation du lotissement avec l'implantation des bâtis pour lesquels un permis de construire a été déposé.
- ✚ L'entreprise COCHET va quitter le local qu'elle loue dans le bâtiment communal à Bourchigny.
- ✚ Des habitants souhaitent connaître la réglementation pour installer un miroir en face de l'accès à leur habitation afin d'en sécuriser la sortie.
- ✚ Prochain conseil municipal : lundi 07 mars 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,
Cécile TRAHAND



